

## ADHÉSION - RÉSERVATION

### CARTE PASSEPORT-MONTAGNE:

Outre le prix du séjour, chaque participant doit acquitter l'adhésion à l'association (Carte Passeport Montagne de l'ANCEF : Association Nationale des Centres Ecoles de Ski de fond), qui comprend également une assurance responsabilité civile pour les activités et vous garantie les frais de recherche et de secours.

### CAP France :

Le Duchet est également affilié à **CAP FRANCE**, fédération qui regroupe plus de 100 villages de vacances en France. Le Duchet est classé Relais Pays 2 cœurs. N'oubliez pas de demander votre carte de fidélité ou de faire remplir celle en votre possession.

## FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM ET PRÉNOM du CORRESPONDANT : .....

PROFESSION : .....

ADRESSE PRÉCISE : .....

TÉLÉPHONE : .....

- 1) Randonnée en Raquettes
- 2) Randonnée découverte du Jura
- 3) Découverte du Nordic walking
- 4) Découverte de la Flore

- 5) Vacances de Pâques
- 6) Vacances de la Toussaint
- 7) Autre : .....

Séjour du : ..... Au : .....

Heure d'arrivée prévue : ..... Heure de départ prévue : .....

Réservation de la navette à Saint-Laurent (Horaire nous consulter)

OUI

NON

NOM ET PRÉNOM des participants	Date de naissance	N° de formule choisie	Prix du séjour	Cocher votre choix d'hébergement		
				Ch. 1 Pers.	Ch. 2 Pers.	Ch. 3-4-5 Pers.
1 -						
2 -						
3 -						
4 -						
5 -						
6 -						
<b>TOTAL DES FRAIS DE SÉJOUR =</b>						

Souhaits : .....

(ceux-ci ne seront pris en compte que dans la mesure de nos possibilités)

Acompte à verser par chèque à l'ordre du DUCHET = 25 % du montant des frais de séjour, soit : .....

Assurance annulation (facultative) 3 % du montant des frais de séjour, soit : .....

Adhésion: Famille 34 € - Ind. adulte 15,50 € - Ind. Jeune 7,50 € .....

(tarifs susceptibles d'être modifiés)

**TOTAL DU VERSEMENT DE L'ACOMPTE =** .....

TAXE MUNICIPALE DE SÉJOUR : à régler en sus

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de réservations figurant au verso et en accepte les différentes clauses.

A ..... Le .....

Signature :

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

**1 - ADHÉSION :** Les participants doivent être adhérents à l'Association, carte ANCEF à régler en sus du séjour (Famille : 34 € - Individuelle Adulte : 15,50 € - Individuelle Jeune : 7,50 €). Tarifs susceptibles d'être modifiés.

**2 - TAXE MUNICIPALE DE SÉJOUR :** A régler en sus : 0,40 € par adulte et enfant de plus de 12 ans et par nuit.

**3 - INSCRIPTION :** L'inscription devient ferme lorsque l'acompte (25 %) et l'adhésion sont réglés.

**4 - CONFIRMATION D'INSCRIPTION :** Pour toutes les inscriptions qui interviennent au moins une semaine avant le début du séjour, il est envoyé une confirmation d'inscription.

**5 - CONDITIONS DE PAIEMENT :** Acompte de 25 % à la réservation. SOLDE 15 JOURS AVANT le début du séjour.

**6 - ARRIVÉE - DÉPART :** Il est possible de prendre possession des chambres à partir de 16 h le jour de l'arrivée. le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant 10 h. Le premier repas servi est le repas du soir le jour de l'arrivée, le dernier est le petit-déjeuner le jour du départ.

**7 - CONDITIONS D'ANNULATION :** En cas d'annulation du fait du client, il sera demandé :

- 50 € de frais de dossier si l'annulation intervient **plus de 30 jours** avant le début du séjour.
- 25 % du prix du séjour si l'annulation intervient **30 à 21 jours** avant le début du séjour.
- 50 % du prix du séjour si l'annulation intervient **20 à 8 jours** avant le début du séjour.
- 75 % du prix du séjour si l'annulation intervient **7 à 2 jours** avant le début du séjour.
- 90 % du prix du séjour si l'annulation intervient **moins de 2 jours avant l'arrivée.**

**8 - INTERRUPTION DE SÉJOUR :** Tout séjour commencé est dû pour sa totalité.

**9 - ASSURANCE ANNULATION INTERRUPTION :** Les participants ont la possibilité de souscrire une assurance annulation interruption auprès de EUROP ASSISTANCE / GENERALI FRANCE, assurance au taux de 3 %.

**10 - MODIFICATIONS :** Le DUCHET se réserve la possibilité de modifier le déroulement des séjours en fonction des conditions climatiques.

**11 - MANQUE DE PARTICIPANTS :** L'insuffisance du nombre des participants peut être un motif valable d'annulation du fait du DUCHET. Dans ce cas, les participants sont avertis au moins 10 jours avant le début du séjour. Il leur est remboursé la totalité des sommes versées.

**12 - ANIMAUX :** Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

**CAP France,**  
Fédération Nationale des Maisons  
Familiales de Vacances  
28 Place Saint Georges - 75009 PARIS

**ANCEF**  
10 Avenue Champon - 38000 GRENOBLE  
Agrément Tourisme ANCEF N° AG 038.95.0001  
**R.C. auprès des Mutuelles du Mans**  
102 Avenue de Romans - 26000 VALENCE  
**Garantie auprès de la B.P.R.D.**  
33 Rue des Trois Fontanot - 92002 NANTERRE Cedex